

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017 PROCES-VERBAL

L'an **deux mil dix-sept, le dix octobre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 02 octobre 2017, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

**Présents :** Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, David MARY, Pierre LE CLERC, Pierrick CHASSARD, Isabelle GUIMONT.

**Absent(s) excusé(s) :** Fanny REY donne pouvoir à Fabrice RADIGUE

**Absent(s) :** Christèle BESNIER, Lucie LARONCHE, Anthony DA SILVA.

Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Déclassement et vente d'une parcelle de terre au Bois Hébert – Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la mairie – Bilan du festival Courts Métrages – Opération de broyage et sapins de Noël – Devis des façades salle l'Eclat - Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU communautaire - Questions et informations diverses.

---

*Le procès-verbal de la dernière séance du 29 août 2017 est approuvé.*

### **DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE AU BOIS HEBERT**

La commune est propriétaire d'une bande de terrain le long de la voie communale allant du Bois Hébert aux Vallées, appartenant au domaine public communal, mais non affectée à la voirie routière. Cette bande de terrain d'une superficie de 41 centiares n'étant pas affectée à l'utilité publique, son déclassement du domaine public communal est nécessaire pour son incorporation dans le domaine privé en vue de sa cession.

**Considérant** qu'il s'agissait au préalable d'un échange de parcelles sans soulte, et qu'il s'agit maintenant de procéder à une vente, et qu'il y a lieu d'en fixer le prix.

Le conseil municipal décide de reporter ce sujet.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux d'aménagement de la Mairie, et que les offres ont été réceptionnées jusqu'au vendredi 29 septembre à 12h00.

**Considérant :**

- que la Commission d'Appel d'Offres et le maître d'œuvre ont procédé à l'ouverture des plis le 29 septembre 2017, à l'analyse technique des offres le 06 octobre 2017, ont proposé à M. le Maire de la commune, représentant du pouvoir adjudicateur, d'arrêter la liste des candidats.
- que le pouvoir adjudicateur a procédé à l'examen du rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre.
- que le classement des offres a été établi à 60% pour le prix des prestations et à 40% pour la valeur technique des prestations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés pour les montants suivants :

ENTREPRISES	TRAVAUX	TOTAL H.T MARCHE DE BASE	TOTAL H.T OPTIONS	TOTAL H.T BASE + OPTIONS
SARL SMA	LOT n°1 MENUISERIES EXT /INT	10 698,35€	+ 2 075,70 €	12 774,05€
SARL MCTI	LOT n°2 ELECTRICITE CHAUFFAGE	28 824,17€		28 824,17€
GAGNEUX DECORS	LOT n°3 PEINTURE	11 243,28€	+ 660,00€	11 903,28€
SOCIETE THOMAS	LOT n°4 CARRELAGE	1 031,40€		1 031,40€
		<b>51 797,20€</b>	<b>+ 2 735,70€</b>	<b>54 532,90€</b>

- **De retenir** les options suivantes :

- Lot n°1 Menuiseries Ext/Int : remplacement de la porte palière existante en PVC par une porte vitrée en ALU (verre dépoli).
- Lot n°3 Peinture : protection des sols existants au RDC et à l'étage par moquette au lieu de la protection par bâchage à l'aide de polyane.

- **De ne pas retenir** la variante suivante :

- Lot n°2 Electricité Chauffage : remplacement des radiateurs type Galapagos par des panneaux rayonnants type Solius.

### **BILAN DU FESTIVAL COURTS METRAGES**

A la demande de la Vie Locale qui doit rencontrer la commune de Colombiers, ce sujet est reporté.

### **OPERATION DE BROUAGE ET SAPINS DE NOEL**

Le Collectif d'Urgence sollicite la commune pour le renouvellement de l'opération de broyage avec les sapins de Noël.

Le conseil municipal est favorable, à la condition que le Collectif d'Urgence prenne en charge la partie communication auprès des administrés.

### **DEVIS FACADES SALLE L'ECLAT**

**Façade sud : 18 149.40 € TTC**

Le devis de la façade sud et les plans de la salle ont été envoyés à l'expert le 19 septembre dernier. En attente de la validation de la partie adverse.

**Pignon droit / gauche et retour arrière : 14 751.29 € TTC (hors expertise)**

**Autre devis (hors expertise) : lessivage, rinçage, époussetage, 2 couches de Sigmaneofer 606 € TTC**

## **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – PLU COMMUNAUTAIRE**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au sein des conseils municipaux et du Conseil de communauté, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

L'ensemble du conseil municipal de Lonrai a reçu par mail du 3 octobre, le projet de PADD pour la tenue du débat. Toutefois, considérant que le délai fixé par la Communauté Urbaine d'Alençon au 6 novembre est trop court, et en accord avec la CUA, ce sujet est reporté au prochain conseil du 14 novembre 2017.

Le Maire invite tous les conseillers à participer aux réunions proposées par la Communauté Urbaine d'Alençon, et notamment celle organisée à la salle l'Eclat de Lonrai le jeudi 12 octobre à 19h30.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Les vœux du Maire sont fixés le vendredi 26 janvier à 18h30.
- Il est demandé un devis auprès de la société AVF pour l'entretien du terrain communal à la ZA, sur une prestation d'abattage complet.
- Les membres du conseil sont favorables à la mise en vente du barnum pour le rachat éventuel de 5 tentes parapluie. Reste à déterminer le prix de vente. La valeur du barnum acheté en 2010 était de 4 389.32 €, la commune ayant bénéficié d'une remise pour dédommagement suite à livraison tardive de 641.36 €. Il fait l'objet d'un contrôle de sécurité tous les 2 ans (classement chapiteau), le prochain étant en 2018.
- Le conseil municipal décide de ne plus prêter les tables et les chaises qui ont servi à la restauration scolaire, actuellement stockées depuis les travaux du self à l'atelier, ainsi que les plateaux et les tréteaux. Cette décision est motivée par le fait qu'il n'y a plus qu'un agent technique à temps plein et un agent à 20h/semaine. Ce matériel de la commune servira uniquement aux réunions de quartier.
- Nouvel aménagement hebdomadaire du service technique, 1 seul agent présent le vendredi.
- Le dossier de déclaration préalable pour l'effacement des réseaux « La Rangée – La Cuissaye » est disponible en mairie. Il y a lieu de relancer le TE61 pour le chiffrage définitif.
- Suite à une requête, il est demandé de se renseigner auprès de la région sur la possibilité d'obtenir une dérogation Loi PINEL, la commune étant classée en zone C.
- Monsieur le Maire fait part de ses dates de congés, permettant aux adjoints et aux conseillers délégués de s'organiser en cas de nécessité d'intervenir sur la commune.
- Les rosiers du bourg seront supprimés pour être remplacés par un engazonnement ou une jachère en 2018.
- La subvention obtenue pour l'hôtel à insectes arrivant à son terme en juin 2018, voir avec le service technique pour relancer ce dossier.
- Prévoir la réception des travaux du lotissement de la Croix de l'Angle et la reprise du lotissement les Près du Fléchet.
- Prochaines réunions de conseil municipal : mardi 14 novembre et mardi 12 décembre à 20h30.

***L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.***

**DELIBERATIONS**

**DBLONRAI2017-035 Travaux d'aménagement de la Mairie : choix des entreprises**

**Sylvain LAUNAY**

**Fabrice RADIGUE**

**Anne GUIHAIRE**

**Vincent DOUVENOULT**

**Pierre LE CLERC**

**David MARY**

**Pierrick CHASSARD**

**Isabelle GUIMONT**